



Présentation du CA 2017 et du BP 2018

de la communauté de communes du Clunisois

Résultat de l'exercice 2017

- ✚ Le résultat de clôture 2017 est de **+ 709 492 €**
- ✚ Une partie de cet excédent s'explique par le décalage dans le temps de l'utilisation par les communes de leur droit de tirage sur le pacte de solidarité : les sommes non-consommées s'élèvent à 622 826 €
- ✚ L'excédent « réel » entre recettes et dépenses est donc de **+ 86 666 €**
- ✚ Cet excédent sera reporté au budget primitif de 2018
- ✚ Il couvrira exactement le reste à charge du très haut débit (86 000 €)

Bilan 2017 de la participation en fonctionnement de l'Etat

En 2017, l'Etat a versé à la CCC :

- ✚ 885 546 € en subvention de fonctionnement,
- ✚ et 161 412 € en péréquation (FPIC),
- ✚ soit au total **1 046 958 €**

La même année, l'Etat a prélevé à la CCC :

- ✚ **1 152 534 €** (FNGIR)

Le solde net de la participation du niveau national en fonctionnement a donc été pour la CCC de **- 105 576 €**

Evolution fiscale en 2017

A posteriori, l'augmentation de 11 % des taxes des ménages en 2017 a bien été nécessaire

- ✚ Elle a permis d'équilibrer le budget dans le contexte de la dotation négative : **(- 105 576 €)**
- ✚ Tout en dégagant la ressource nécessaire au financement du haut débit en 2018 (86 666 €), sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les taux ménage en 2018

L'année 2017 était l'année adéquate pour procéder à une hausse de fiscalité :

- ✚ Pour 80 % des foyers, l'augmentation de 2017 sera effacée en 2018 (diminution de 33 % de la taxe d'habitation)
- ✚ Et c'est sur la base des taux de 2017 que l'Etat compensera la CCC

Perspectives 2018 de la participation en fonctionnement de l'Etat

En 2018, l'Etat devrait verser à la CCC :

- ✚ 868 068 € en subvention de fonctionnement (en baisse du fait de la disparition de la bonification de DGF),
- ✚ et 160 000 € en péréquation (FPIC estimé),
- ✚ soit au total **1 048 068 €**.

En 2018, l'Etat prélèvera à la CCC :

- ✚ **1 209 260 €** (FNGIR)

Le solde net de la participation du niveau national en fonctionnement devrait donc être pour la CCC de **- 161 192 €**

L'aggravation du solde négatif s'explique en partie par la perte de la bonification de DGF

Revenus nets de la CCC non liés à des actions spécifiques

Les revenus de la CCC non liés à des actions spécifiques s'élèvent à

5 827 192 €

- ✚ Impôts : 4 815 285 €
- ✚ Dotations : 851 907 €
- ✚ FPIC : 160 000 €

Comme sur ce montant, 1 209 260 € repartent au niveau national, il reste :

4 617 932 €

C'est ce **revenu net disponible** (entièrement constitué de fiscalité locale), qui est consacré :

- ✚ d'une part aux communes,
- ✚ d'autre part aux politiques communautaires

Le revenu net disponible est consacré pour moitié aux communes de la CCC

Le reversement aux communes représente **2 297 110 €**, soit **50 %** du **revenu net disponible** :

- ✚ **Attributions de compensation** aux communes : 1 381 082 €
- ✚ **Reversement du contingent d'aide sociale** : 422 830 €
- ✚ **Pacte de solidarité** avec les communes : 493 198 €

Le montant disponible pour les **politiques communautaires** est donc de **2 320 822 €**

Le financement des actions communautaires

Les actions de la communauté de communes sont financées en fonctionnement par :

- ✚ 50 % du revenu net disponible : **2 320 822 €** (fiscalité communautaire)
- ✚ des **ressources spécifiques** à hauteur de **2 153 866 €**
 - ✚ subventions sectorielles (Europe, Etat, CAF, région, CD71, etc.) : **1 763 387 €**,
 - ✚ ressources propres liées au paiement par les usagers : **390 479 €**
- ✚ Ainsi, les politiques sectorielles de la communauté de communes sont financées pour moitié **sur les ressources de la fiscalité locale (restant disponibles après reversement aux communes)** et pour moitié par des ressources spécifiques

Utilisation des ressources de la fiscalité locale communautaire

Sur 1 € de fiscalité locale communautaire :

- ✚ **4 centimes** sont **prélevés** par le niveau **national**
- ✚ **48 centimes** sont versés aux budgets des **communes**,
- ✚ **48 centimes** vont vers les actions **communautaires**,
- ✚ et la communauté va chercher **47 centimes supplémentaires** pour les mobiliser sur les actions **communautaires**

Le reste à charge des politiques communautaires

1. Administration générale : 574 092 € (93 %)
2. Scolaire (transports scolaires et musique scolaire) : 394 215 € (65 %)
3. Social et culturel : 341 995 € (43 %)
4. Economie : 270 178 € (72 %)
5. Aménagement de l'espace : 177 626 € (96 %)
6. Enfance jeunesse : 166 390 € (43 %)
7. Equipements sportifs (piscine, boulodrome) : 154 806 € (70 %)
8. Maison des services au public : 152 526 € (80 %)
9. Equipements culturels (bibliothèques) : 77 534 € (98 %)
10. Environnement : 67 567 € (4 %)
11. Sécurité : 22 300 € (100 %)
12. Logement : 11 745 € (38 %)

Principales réductions de reste à charge de 2017 à 2018

- ✚ Transport à la demande : - 10 k€ (passage en régie)
- ✚ Multi-accueil : - 6 k€ (excellent taux d'utilisation par les familles)
- ✚ Ecole de musique : - 11 k€ (remboursements de salaires)
- ✚ Transports scolaires : - 53 k€ (passage à la semaine de 4 jours)
- ✚ Péri-éducatif : - 76 k€ (passage à la semaine de 4 jours)
- ✚ Maison de l'enfance : - 71 k€ (charges de fonctionnement intégrées au budget des services utilisateurs, sans augmentation de leurs restes à charge grâce aux économies réalisées par ailleurs)
- ✚ Centres de loisirs : - 22 k€ (excellent taux d'utilisation par les familles)
- ✚ Au total : 249 k€ de réduction de restes à charge

Evolution fiscale en 2018

- ❖ Sans rétablissement de la bonification de DGF, le prélèvement net de l'Etat s'aggraverait encore très sensiblement (passage de – 160 k€ à – 300 k€ sur 4 ans)
- ❖ La perspective du rétablissement de la bonification en 2019, suite à l'accord trouvé avec la mairie de Cluny, **permet de ne pas augmenter la fiscalité sur les entreprises et les ménages**, malgré la perte de la bonification de dotation (grâce à la poursuite des efforts de sobriété).
- ❖ Le **taux de taxe sur les ordures ménagères diminuera** légèrement
- ❖ Le levier fiscal est dorénavant très faible :
 - ❖ 1 % d'augmentation des impôts des ménages ne dégagerait plus que 10 k€
 - ❖ 1 % d'augmentation des impôts des entreprises ne dégagerait que 7 k€

Budget d'investissement

- ❖ Augmentation du budget d'investissement :
 - ❖ 5 344 730 € en 2017
 - ❖ 6 092 572 € en 2018 (+ 14 %)
- ❖ Augmentation des subventions d'investissement :
 - ❖ 1 187 509 € en 2017
 - ❖ 2 012 513 € en 2018
- ❖ Augmentation de l'autofinancement (transferts et virements de la section de fonctionnement)
 - ❖ 971 940 € en 2017
 - ❖ 1 032 641 € en 2018
- ❖ Diminution du montant d'emprunts prévus :
 - ❖ 2 885 000 € en 2017 (54 % des recettes du budget d'investissement)
 - ❖ 2 307 867 € en 2018 (38 % des recettes du budget d'investissement)

Principaux projets d'investissement pour 2018

- ✚ Très haut débit : 1 948 000 €
- ✚ Laboratoire de transformation alimentaire : 802 000 €
- ✚ Schéma eau-assainissement : 396 000 €
- ✚ Bâtiment d'entreprise de la zone de Salornay (EBE) : 375 041 €
- ✚ Rénovation thermique de la piscine de la Guiche : 219 878 €
- ✚ Bâtiment d'entreprise laiterie de St Vincent des Prés : 200 000 €
- ✚ Méthanisation et énergie positive : 107 613 €
- ✚ Rénovation logements : 70 000 €
- ✚ Equipements danse : 31 867 €
- ✚ Maison médicale et sociale : 30 000 €